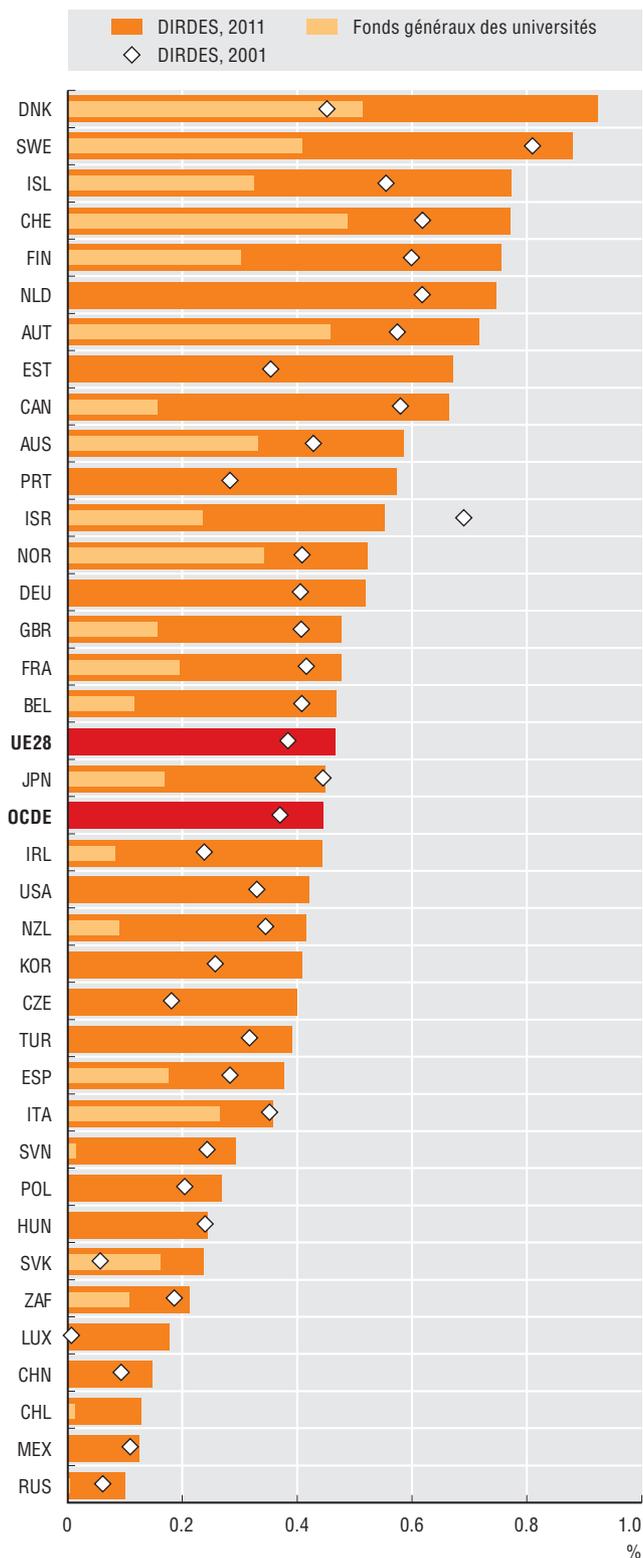


Dépenses de R-D dans l'enseignement supérieur, 2001 et 2011

En pourcentage du PIB



Source : OCDE, Base de données des principaux indicateurs de la science et de la technologie, www.oecd.org/sti/pist, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932935363>

La majeure partie de la recherche fondamentale est réalisée par les universités et les institutions de recherche de l'État. La dépense totale de l'enseignement supérieur en R-D (DIRDES) représente 0.4% du PIB dans la zone OCDE; dans la plupart des pays elle s'est accrue depuis dix ans. C'est au Danemark et en Suède que l'intensité de recherche dans l'enseignement supérieur est la plus élevée, à près de 0.9% du PIB. Au Danemark, en Estonie, République tchèque, République Slovaque et au Portugal, l'intensité de recherche a presque doublé ces dix dernières années.

Pour les pouvoirs publics, deux modes de financement de la R-D sont possibles : les dotations aux instituts de recherche et le financement de projets. Les dotations institutionnelles offrent un financement de la recherche stable sur le long terme, alors que le financement de projets peut stimuler la compétition et cibler des domaines jugés stratégiques. Un indicateur expérimental prend en compte cette distinction entre les modes de financement public alloués au secteur de l'enseignement supérieur. Les résultats témoignent de différences importantes révélatrices des structures institutionnelles des systèmes de recherche nationaux. Au Danemark, en Israël, en Nouvelle-Zélande, en Autriche et en Allemagne, le mode principal est le financement d'institutions, alors que la Belgique et la Corée privilégient le financement de projets.

Dans la zone OCDE, plus de trois quarts en moyenne de la recherche fondamentale sont réalisés par le secteur de l'État et de l'enseignement supérieur. La contribution de l'enseignement supérieur à la recherche fondamentale s'échelonne de 80% au Danemark à environ 20% en Corée et en Fédération de Russie. Quant à la part du secteur de l'État, c'est en Fédération de Russie qu'elle est la plus élevée, suivie par la République tchèque, la République slovaque, la Hongrie et la Chine.

Définitions

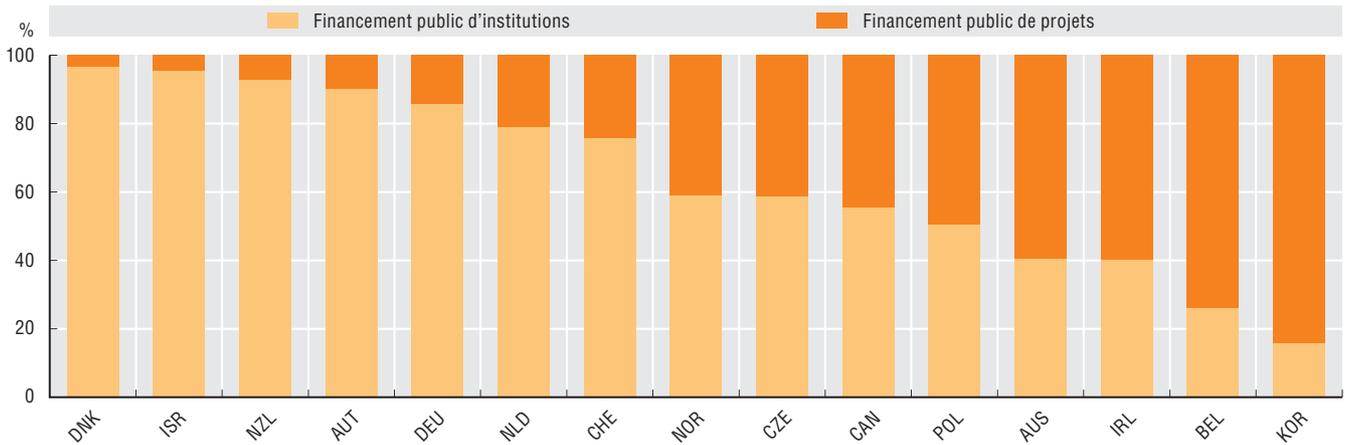
Le secteur de l'enseignement supérieur se compose des universités et autres établissements post-secondaires, quels que soient l'origine de leurs ressources financières et leur statut juridique. Il comprend également tous les instituts de recherche, stations d'essais et centres hospitaliers associés ou placés sous le contrôle direct d'établissements de l'enseignement supérieur.

Le *Financement de projets de R-D* est une subvention attribuée à un projet soumis par un groupe ou par une personne, correspondant à une activité de R-D d'étendue, de budget et de durée limités. Le *Financement institutionnel* va à des institutions sans retenir de projets ou programmes précis de R-D.

La *Recherche fondamentale* consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques visant à acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements de phénomènes ou faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière.

Financement public de la R-D dans le secteur de l'enseignement supérieur, par type de financement, 2010

En pourcentage du financement national de la R-D domestique



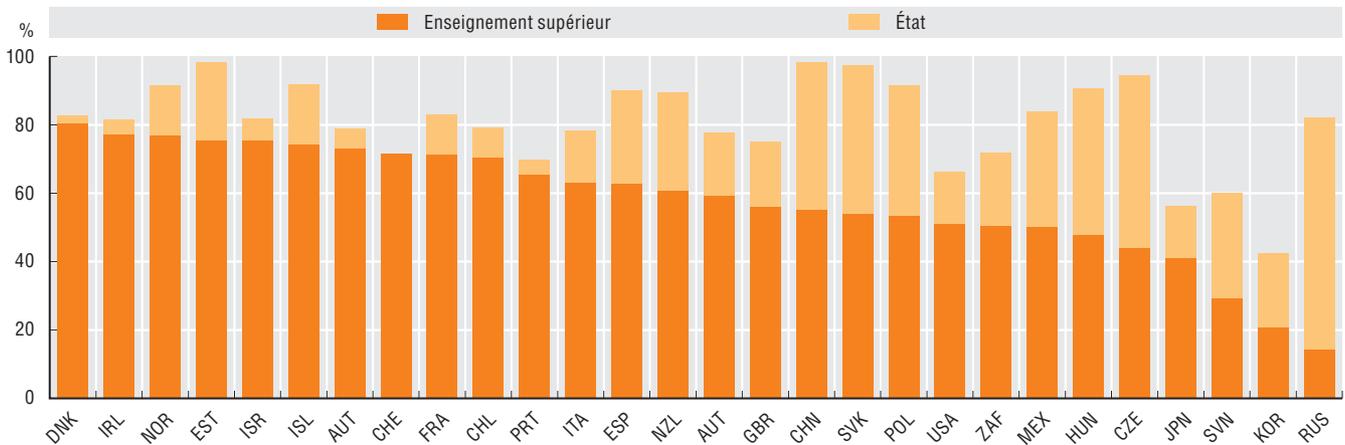
Note : Indicateur expérimental. La comparabilité internationale est encore limitée.

Source : OCDE, d'après des données collectées auprès d'autorités nationales en 2010 et 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932266>

Recherche fondamentale dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de l'État, 2011

En pourcentage de la dépense intérieure en recherche fondamentale



Source : OCDE, Base de données sur la recherche et développement, www.oecd.org/sti/srd, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932285>

Mesurabilité

L'enseignement supérieur n'est pas considéré comme un secteur à part entière dans le Système de comptabilité nationale (SCN). L'OCDE et d'autres organisations le traitent séparément du fait du rôle important et spécifique des universités et établissements assimilés dans l'exécution de la R-D et la formation des chercheurs (doctorats et autres diplômes de recherche). La mesure de la R-D de l'enseignement supérieur, réalisée à partir d'enquêtes spécifiques auprès des institutions de la plupart des pays de l'OCDE, est particulièrement sensible aux spécificités de chaque établissement; celles-ci ont un impact déterminant sur les données qu'universités et facultés sont en mesure de fournir.

Le financement de projets dans l'enseignement supérieur se compose de contrats nationaux de R-D, alors que le financement institutionnel comprend les fonds généraux des universités (FGU) et d'autres fonds attribués aux établissements. Dans le cadre du projet OCDE sur les modes de financement public de la R-D, de nouveaux indicateurs ont été construits à partir des données budgétaires disponibles. Pour la révision en cours du *Manuel de Frascati*, pour améliorer la mesure de la R-D de l'enseignement supérieur et le financement public de la R-D dans l'ensemble de l'économie, plusieurs options de révision des recommandations sont envisagées.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2013**
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Recherche fondamentale et universitaire », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-14-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.